

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**M. BOURGEOIS** présente le rapport.

L'année 2010 a permis de poursuivre ou achever les engagements précédents. Principalement, la réflexion a porté sur la création d'un Service Communautaire pour le Maintien à Domicile, en lieu et place du CIAS primitivement envisagé dans les statuts.

Le Conseil communautaire s'est réuni à 5 reprises, et a délibéré sur 49 points...

### **LES COMMISSIONS**

Les Commissions ont poursuivi leur rythme de réunion en fonction des enjeux qu'elles avaient à connaître. Ainsi, l'élaboration du SCoT s'est poursuivie avec plusieurs réunions du Comité de Pilotage et des Personnes Publiques Associées, en prévision de la phase de concertation qui s'est notamment traduite par une réunion publique le 8 novembre.

La Commission des Travaux s'est penchée à plusieurs reprises sur l'avancement des travaux de la Crèche de Bouray, ainsi que sur la commande groupée de sel.

La Commission chargée du Développement de l'Intercommunalité ayant consacré plusieurs réunions à l'examen des conditions de la création d'un CIAS en 2009, l'année 2010 a permis de dresser une synthèse pour alimenter la réflexion des membres du Bureau.

Enfin, la Commission Communication Culture a travaillé à la réalisation du journal Communautaire.

### **LE PERSONNEL / LES LOCAUX**

Cette rubrique n'est pas sujette à évolution notable, dans la mesure où les principes de fonctionnement adoptés à l'origine de la Communauté ont perduré jusqu'à lors, en distinguant:

- les personnels mis à disposition
- les personnels transférés

De manière générale, le fonctionnement administratif de la Communauté est assuré par des fonctionnaires mis à disposition partiellement par la Commune d'Etréchy par voie conventionnelle (direction générale, comptabilité, ressources humaines, communication), moyennant le remboursement par la Communauté du montant des traitements et charges sociales à due concurrence...

Par contre, pour l'exercice direct de ses compétences exclusives (Centres de loisirs, garderies, développement économique, police), la Communauté dispose de personnels transférés ou recrutés directement par elle. Elle peut aussi bénéficier de personnels mis à disposition partielle, principalement des agents communaux chargés de l'entretien des locaux transférés.

Le service de la police municipale intercommunale compte désormais 4 agents statutaires recrutés directement par la Communauté, auxquels a été ajouté un ASVP, permettant ainsi un fonctionnement par binômes opérationnels. La création du 4<sup>ème</sup> poste de policier a été rendue possible après accord des communes pour en assurer son financement.

Concernant les personnels exerçant leurs missions au sein de la compétence « accueil périscolaire » et « centres de loisirs » ils étaient au nombre de **63** (51 en 2008, 61 en 2009), répartis entre :

- 16 agents mis à disposition (contre 18 en 2008, 16 en 2009)
- 47 agents communautaires (33 en 2008, 45 en 2009) : 14 statutaires (14 en 2008, 15 en 2009) et 33 non titulaires (19 en 2008, 30 en 2009), tous profils de postes confondus. Les évolutions sont dues essentiellement au développement du Centre de Loisirs de Bouray...

*Un rapport d'activité spécifique de ce service est présenté plus loin dans ce document.*

Le service d'aide à la recherche d'emploi et pour le développement économique, situé Rue Jean Moulin à Etréchy, est administré par un agent titulaire transféré. Il constitue véritablement l'interface entre les entreprises, les partenaires institutionnels (CCIE, Chambre de Métiers, ADEE, Plateforme d'Initiative Locale, etc...) et la Communauté. Il suit actuellement plus particulièrement le Plan de Revitalisation du Sud-Essonne, conséquence directe de la disparition de Faurécia.

Pour héberger son action, la Communauté dispose de locaux

- transférés (utilisation exclusive, autonomie des locaux)
  - Centre de Loisirs des Vrigneaux,
  - Espace Jeunes,
  - Poste de Police
  - Service d'Aide à la Recherche d'Emploi.
- mis à disposition (utilisation partagée, dépendance d'une autre structure - école, mairie, restaurant scolaire, etc)
  - les garderies d'Auvers St Georges, Boissy le Cutté, Bouray sur Juine, Etréchy (Schuman), Janville sur Juine, Villeconin et Villeneuve sur Auvers.
  - les centres de loisirs d'Etréchy (Schuman), de Boissy le Cutté et Bouray sur Juine

**M. MEUNIER** indique que sur la Communauté de Communes, la priorité est donnée à la politique de l'Enfance, avec pour objectif l'aide aux familles pour tout ce qui concerne les modes de gardes des petits jusqu'à 18 ans.

Cette politique se traduit, dans un premiers temps, par l'adoption d'un quotient familial pour les enfants scolarisés en maternelles et élémentaires, permettant ainsi de rendre accessible les services de garderies et de centres de loisirs. 90% des élèves de la Communauté de Communes ont fréquenté ces services en 2010.

Le centre de loisirs de Bouray sur Juine a été créé au milieu de l'année 2010. Actuellement grâce au quotient familial, il est accueilli 40 à 50 enfants, contre anciennement 8 à 10 enfants accueillis à Lardy

En ce qui concerne la Petite Enfance, le RAM est devenu maintenant Communautaire. Il accueille des ateliers de motricité, il dispense des conseils aux parents, etc...

L'offre de garde sur la Communauté de Communes est actuellement d'environ 400 places, réparties entre les crèches et les assistantes maternelles.

Un autre service existe également, et est très actif sur la commune d'Etréchy, celui de l'Espace Jeunes qui accueille des adolescents et collabore avec le Collège.

## LES DONNEES FINANCIERES – PRESENTATION THEMATIQUE

Les ressources financières de la Communauté dépendent notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement. La prise de la compétence « ordures ménagères » a permis dès 2007 de rendre à cette dotation le niveau tel qu'espéré lors de la création de l'EPCI. Ainsi, pour 2009, la Dotation d'Intercommunalité (DGF) s'établit à 36,35 € (38,65 € en 2009, 40,04 € en 2008).

En termes de fonctionnement, l'essentiel de l'action se concentre essentiellement sur les accueils périscolaires, les centres de loisirs et la Petite Enfance, l'ensemble de cette compétence formant le cœur de l'action communautaire.

Concernant l'investissement, les crédits prévus ont concerné comme l'an passé, la construction des locaux pour la petite enfance à Bouray sur Juine, les honoraires du Bureau d'Etudes accompagnant l'élaboration du SCoT, et la voirie

Comme les années précédentes, la présentation qui suit exclut tous les mouvements « de transit » de fonds, et ne retrace que les soldes restant au compte de la Communauté.

Ainsi, le produit des services est minoré du retour à Etréchy des recettes de la Restauration scolaire (169.624€). La TP n'a été retenue qu'à concurrence de la différence entre le produit constaté pour 2010 et celui du retour vers les communes, après déduction des charges transférées.

Quant à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, il n'en a pas été tenu compte, les dépenses et recettes se neutralisant.

Pour présenter les mécanismes financiers de la Communauté de manière synthétique, il a été réalisé des tableaux synoptiques qui témoignent :

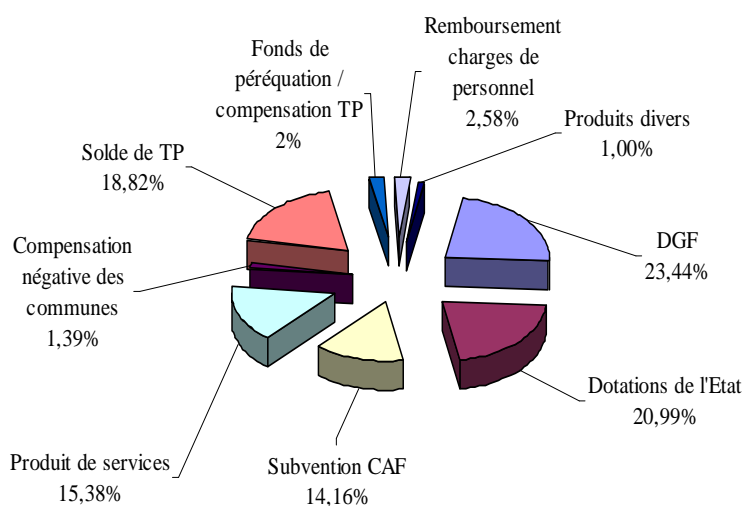
- de l'origine des fonds
- de leur utilisation
- des échanges avec les communes.

A été retenue l'hypothèse de présentation comme suit (hors reprise excédent) :

### En recettes de fonctionnement (en €)

| <u>recettes prises en compte :</u>                | <u>2010</u>      | <u>2009</u> | <u>2008</u> |
|---|------------------|-------------|-------------|
| • la DGF  | <b>608.252</b>   | 645.870     | 646.810     |
| • les dotations de l'Etat :                       | <b>544.658</b>   | 543.029     | 538.719     |
| • Subventions CAF                                 | <b>367.375</b>   | 254.723     | 326.035     |
| • le produit des services :                       | <b>399.051</b>   | 365.556     | 334.244     |
| • Compensation négative de communes:              | <b>36.143</b>    | 29.048      | 29.048      |
| • solde de TP (communauté) :                      | <b>488.393</b>   | 407.462     | 285.461     |
| • Fonds de péréquation / compens TP :             | <b>58.345</b>    | 41.729      | 90.362      |
| • Remboursement de charges de personnel :         | <b>67.018</b>    | 37.445      | 38.668      |
| • Produits divers :                               | <b>25.867</b>    | 27.086      | 39.488      |
| Sous-total  | <b>2.595.102</b> | 2.351.948   | 2.328.835   |
| Dépenses exclues :                                |                  |             |             |
| TP retournée aux Commune (avec Dot. Solidarité) : | <b>797.478</b>   | 834.051     | 815.810     |
| Produit de la restauration scolaire d'Etréchy :   | <b>169.624</b>   | 169.757     | 176.148     |
| Taxe Ordures Ménagères + Eco-emballages:          | <b>1.686.616</b> | 1.484.327   | 1.562.837   |
| Sous-total  | <b>2.653.718</b> | 2.488.135   | 2.554.795   |
| Total général                                     | <b>5.248.820</b> | 4.840.083   | 4.883.630   |

### Répartition Recettes de fonctionnement 2010



## En dépenses de fonctionnement

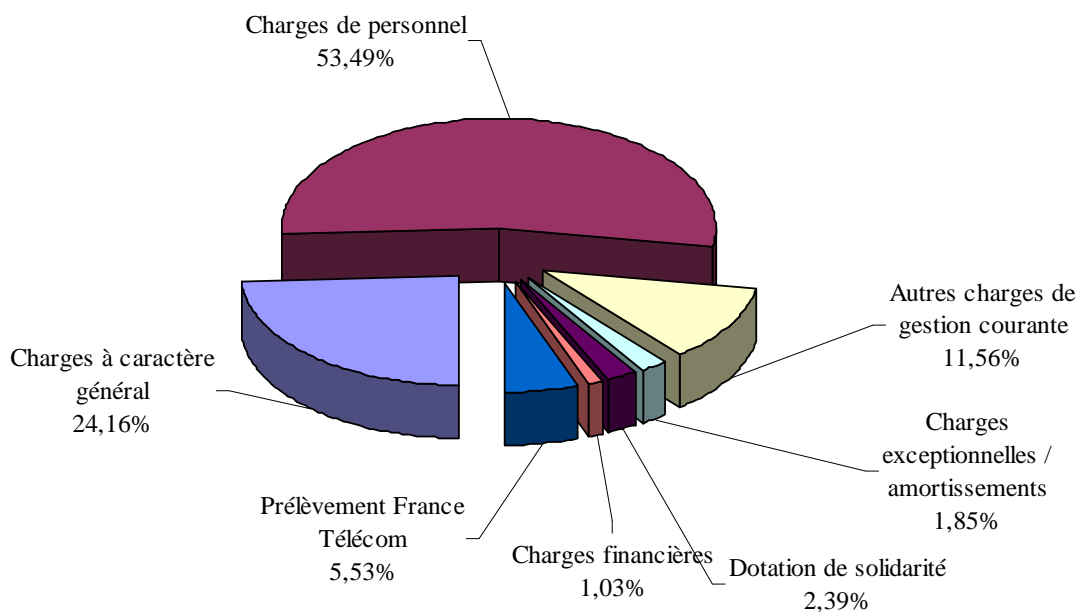
| <u>dépenses prises en compte :</u>          | <u>2010</u>      | <u>2009</u> | <u>2008</u> |
|---|------------------|-------------|-------------|
| • charges à caractère général :             | <b>603.486</b>   | 551.528     | 519.990     |
| • charges de personnel :                    | <b>1.336.082</b> | 1.157.450   | 1.039.480   |
| • autres charges de gestion courante :      | <b>288.776</b>   | 275.487     | 337.486 (*) |
| • charges exceptionnelles, amortissements : | <b>46.140</b>    | 49.770      | 33.893      |
| • dotation de solidarité :                  | <b>59.751</b>    | 59.751      | 41.510      |
| • charges financières :                     | <b>25.662</b>    | 14.452      | 2.786       |
| • Prélèvement France Telecom :              | <b>138.138</b>   |             |             |
| sous-total                                  | <b>2.498.035</b> | 2.108.438   | 1.975.145   |

### dépenses exclues

|   |                  |           |           |
|---|------------------|-----------|-----------|
| Dotation de compensation (hors Dot. Solidarité) : | <b>737.727</b>   | 774.300   | 774.300   |
| Ordures Ménagères                                 | <b>1.702.098</b> | 1.584.528 | 1.562.837 |
| Restauration scolaire Etréchy                     | <b>169.624</b>   | 169.757   | 176.148   |
| sous-total  | <b>2.609.449</b> | 2.528.585 | 2 513 285 |
| Total général                                     | <b>5.107.484</b> | 4.637.023 | 4.488 430 |

(\*) dont 144 290 € correspondant au remboursement de prestations CAF à Lardy

### Répartition Dépenses de fonctionnement 2010



Les charges à caractère général comprennent les frais d'électricité, l'entretien des locaux, l'entretien de la voirie, les catalogues et imprimés, les coûts de maintenance, etc, et surtout :

- les redevances pour autres prestations : 193.183 € qui correspondent à la fois au montant reversé du produit de la restauration scolaire d'Etréchy (167.623,77 €) et au règlement en retour aux communes de

la part forfaitaire pour entretien de la voirie communautaire (23.559 €). (La présentation analytique exclut de cet article le remboursement de la restauration scolaire à la commune d'Etréchy).

- les remboursements autres organismes : 272.644 € qui correspondent au remboursement aux communes des frais de personnel mis à disposition. (La présentation analytique exclut ce poste de ce chapitre pour l'intégrer dans celui des frais de personnel).

Les charges de personnel ne concernent, dans le document budgétaire, au chapitre 012, que les seuls agents placés sous statut intercommunal (policiers, agents administratifs pour la monétique et l'Aide à la recherche d'emploi, l'animation et l'entretien des locaux).

Toutefois, dans cette présentation analytique, les remboursements des frais de personnels mis à disposition de la C.C pour l'accueil périscolaire, les centres de loisirs ou la gestion administrative de la Communauté ont été ajoutés.

Les autres charges de gestion courante comprennent les indemnités et cotisations des élus, les contributions aux syndicats intercommunaux et les subventions aux associations (P'tits Loups, Diablotins, P'tits Bidous, etc).

Le prélèvement France Télécom correspond au reversement au profit du Fonds Départemental de Péréquation de TP (138.138 €). Les crédits nécessaires ont été inclus dans le produit fiscal versé par l'Etat en 2010....

#### En recettes d'investissement

- |                    |   |
|--------------------|---|
| - budget prévu :   | <b>978.578 €</b>                          |
| - budget réalisé : | <b>600.429 €</b> (hors Restes à Réaliser) |

Trois lignes sont particulièrement importantes

- les dotations, Fonds divers, réserve : 180.553 € (FCTVA + excédent de fonctionnement)
- les subventions reçues : 373.883 €
- l'emprunt : 0 € (prévu: 274 k€)

Les recettes d'investissements pour 2010 sont liées essentiellement à la construction de la crèche des P'tits Loups.

#### En dépenses d'investissement

- |                    |                  |
|--------------------|------------------|
| - budget prévu :   | <b>978.578 €</b> |
| - budget réalisé : | <b>632.132 €</b> |

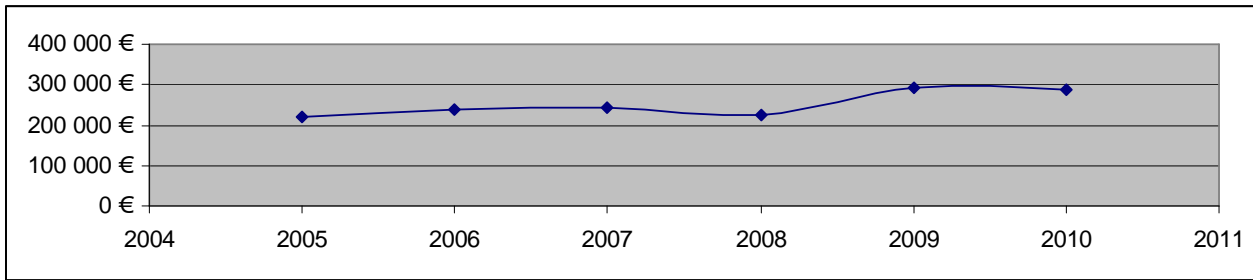
La réalisation budgétaire 2010 se détaille essentiellement comme suit, principalement aux articles

- 202 – Frais documents d'urbanisme : 13.622 € / Elaboration du SCoT
- 2313 – Constructions : 459.788 € / construction de la crèche des P'tits Bidous
- 2315 – Inst. technique : 28.103 € / Travaux de voirie

#### VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

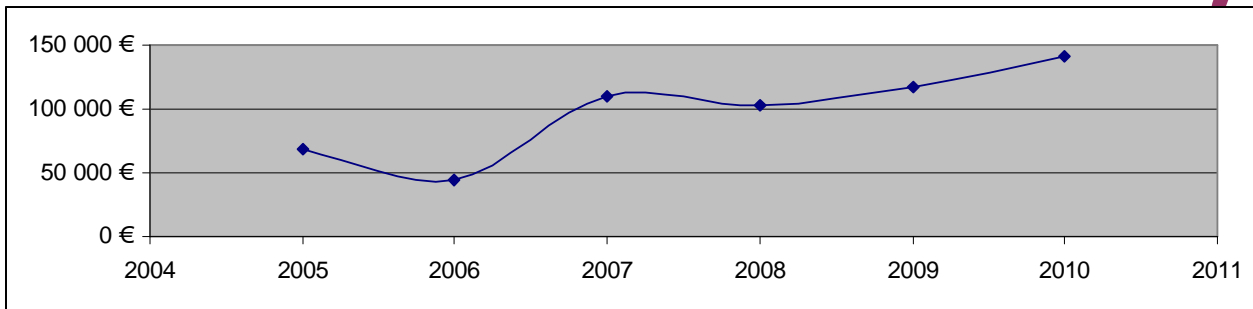
La ventilation par activité des dépenses totales de fonctionnement pour 2010 peut être synthétisée de la manière suivante (les montants sont donnés en **valeur résiduelle**, déduction faite des participations reçues autres que la TP) :

- **Coûts administratifs** (salaires chargés des fonctionnaires, indemnités des élus, frais divers de fonctionnement comme l'affranchissement et télécommunications, etc) : **290 899 €**



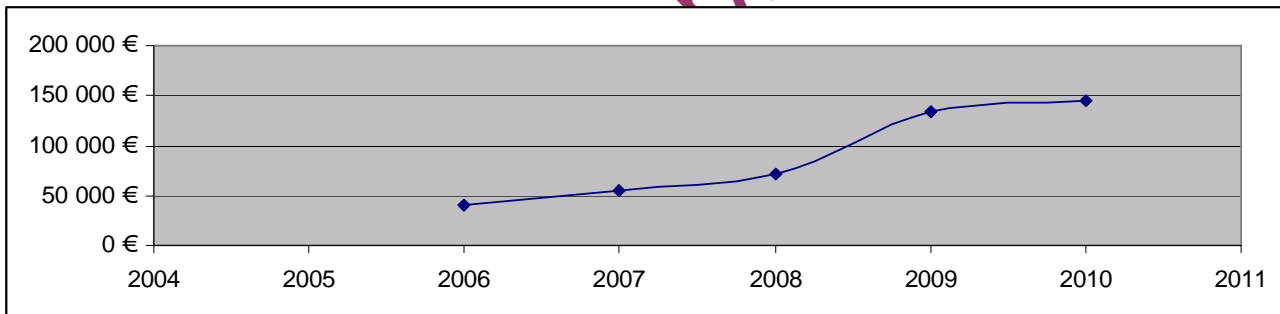
Dans la mesure où aucune modification notable n'est intervenue depuis l'origine de la CC, ces coûts restent très linéaires.

- **Coût Police** (salaires chargés des fonctionnaires, entretien des locaux et véhicule, frais de fonctionnement) : **141 784 €**



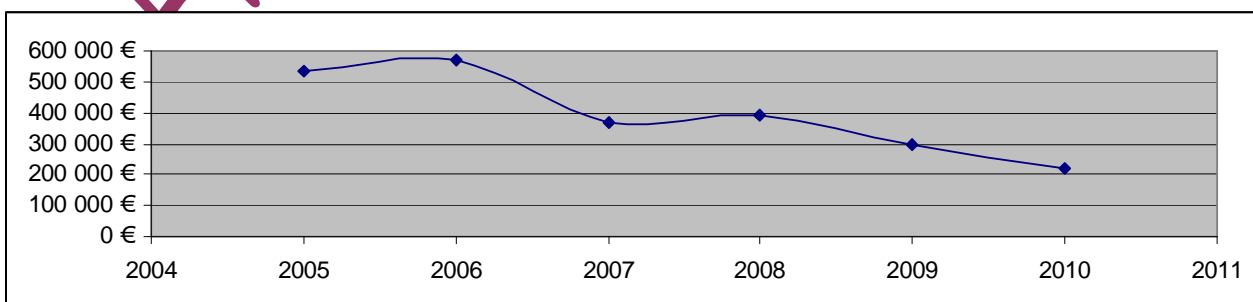
La fluctuation des coûts reflète les mouvements de personnels qui ont affecté ce service. La progression des coûts sur l'année 2010 correspond à la création et au recrutement en cours d'année d'un policier supplémentaire.

- **Coût Petite Enfance (avec RAM)** (salaires chargés des fonctionnaires, subventions P'tits Loups, Diablotins et P'tits Bidous) : **145 670 €**



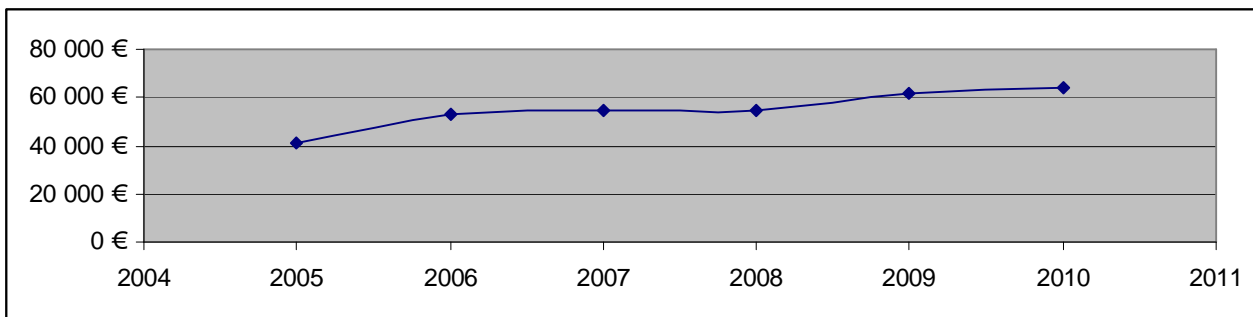
L'évolution très marquée dans ce domaine de compétence traduit l'implication de la Communauté dans le fonctionnement des structures associatives (notamment au travers de subventions)

- **Coût Accueils périscolaires et Centre de Loisirs** (salaires chargés, frais de fonctionnement) : **221 841 €**

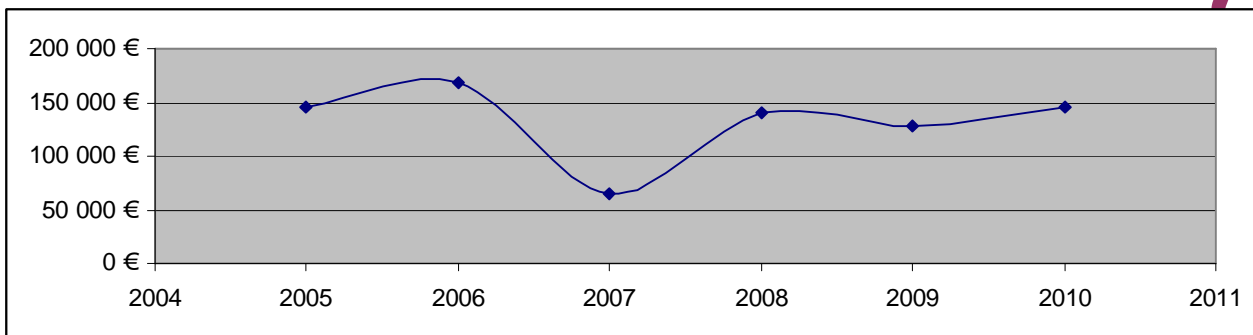


La diminution – en charge résiduelle- des coûts liés à cette compétence résulte essentiellement d'une meilleure régularité des versements des participations de la CAF.

- **Coût Accueil des adolescents** (salaires chargés, frais de fonctionnement) : **64 072 €**

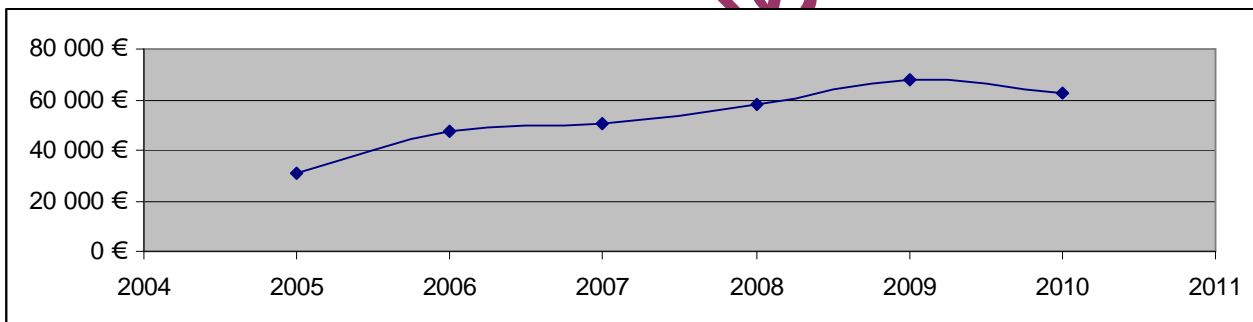


- **Coût Voirie** (fonctionnement + investissement) : **128 661 €**



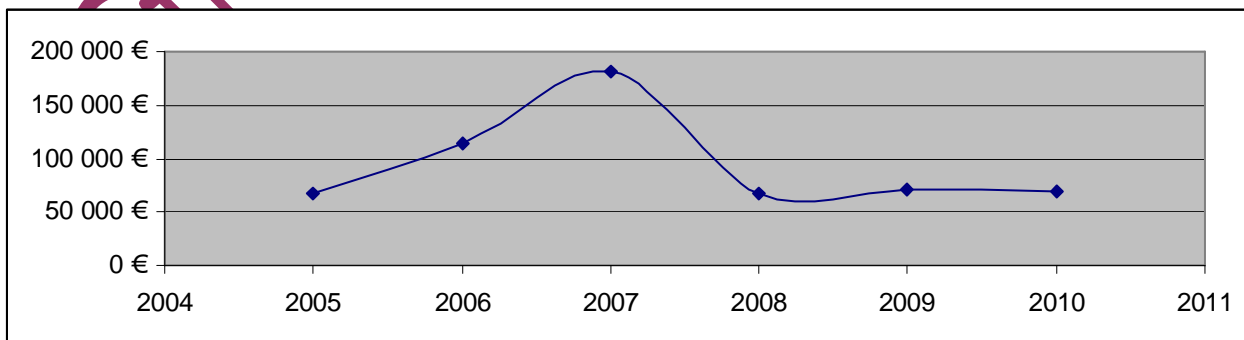
2010 s'inscrit dans une moyenne de coût...

- **Coût Aide à la recherche d'emploi / Développement économique** (salaire chargé, frais de fonctionnement, SIMI, ...) : **62 894 €**

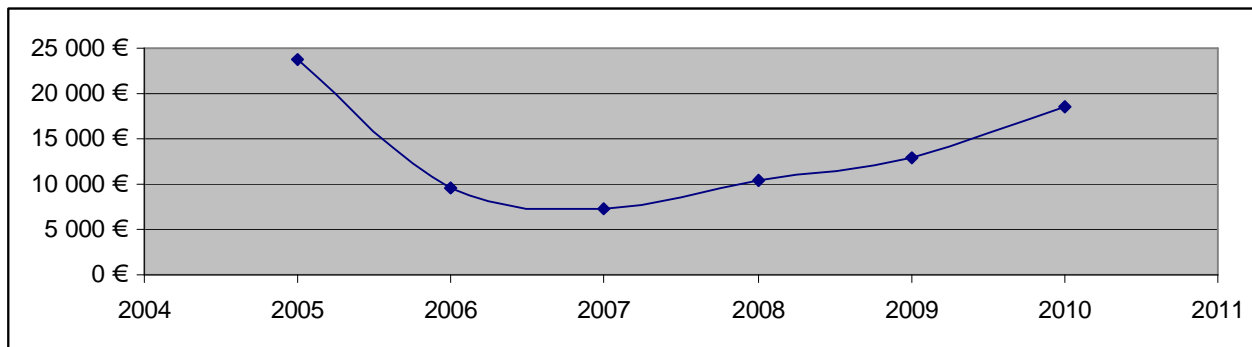


L'évolution des coûts témoigne d'actions supplémentaires consenties par la CC (participations à des salons, prise en charge partielle d'un développeur, ...).

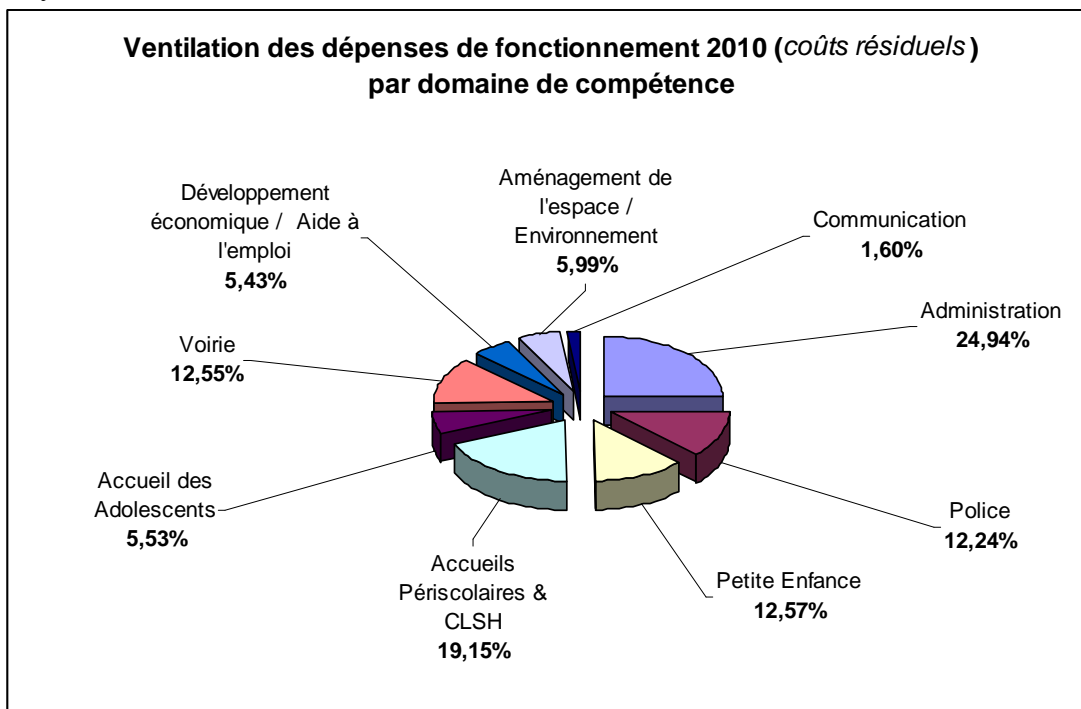
- **Coût Aménagement espace et environnement** (Plateau de Mauchamps, SIVSO, Juine, étude Scot) : **69 427 €**



- **Coût Communication** (salaire chargé du personnel, journal) : **18 592 €**



Après la création des outils de communication (logo, site internet, etc), la communication accompagne le développement des compétences de la CC. Le journal communautaire compte 16 pages aujourd'hui en moyenne...



Cette présentation exclut également toutes les opérations « de transit » comme la Dotation de Compensation, le retour du produit de la restauration scolaire à Etréchy ou les Ordres Ménagères. Elle exclut également la Dotation de Solidarité. Elle permet, au-delà de la simple analyse des données budgétaires, de mesurer précisément l'action véritable de la Communauté, sur ses propres moyens.

### LES RELATIONS FINANCIERES AVEC LES COMMUNES MEMBRES.

La Communauté organise également un retour financier vers les communes,

- en restitution de l'excédent de TP perçue au-delà du coût des charges transférées,
- en paiement de prestations (personnels et locaux mis à disposition, remboursement de l'affranchissement et reprographie de documents, etc)
- par l'établissement d'une dotation de solidarité

Cette masse financière se répartit entre les communes comme suit :

| Communes          | RETOUR FINANCIER 2010 |
|-------------------|-----------------------|
| Auvers St Georges | 33 860,35 €           |
| Boissy le Cutté   | 190 027,89 €          |
| Bouray sur Juine  | 110.000,16 €          |



|                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| Chamarande             | 13 446,86 €           |
| Chauffour les Etréchy  | 7 048,96 €            |
| Etréchy (*)            | 559 631,28 €          |
| Janville sur Juine     | 28 578,81 €           |
| Mauchamps              | 131 639,48 €          |
| St Sulpice de Favières | 1 501,00 €            |
| Souzy la Briche        | - €                   |
| Torfou                 | 594,50 €              |
| Villeconin             | 4 883,06 €            |
| Villeneuve sur Auvers  | 3 097,52 €            |
| <b>Total</b>           | <b>1 084 309,87 €</b> |

(\*) hors reversement du produit de la restauration scolaire

A contrario, certaines communes, ne disposant pas d'un produit de TP suffisant pour couvrir le montant des charges qu'elles ont transférées, versent à la Communauté une contribution complémentaire. Ces communes ont donc versé les sommes suivantes en 2010 :

|                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| <b>St Sulpice</b>      | 3 763,28 €         |
| <b>Souzy la Briche</b> | 8 781,38 €         |
| <b>Torfou</b>          | 3 918,17 €         |
| <b>Villeconin</b>      | 15 359,42 €        |
| <b>Villeneuve</b>      | 4 320,73 €         |
| <b>total</b>           | <b>36 142,98 €</b> |

*Commentaires :*

Les communes ayant consenti de financer la création d'un 4<sup>ème</sup> poste de policier municipal, le retour de TP a été modifié en conséquence, par rapport à celui versé en 2009.

|  |
|--|
| <b>LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE (TPU) / CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET)</b> |
|--|

L'année 2010 a été marquée par la suppression de la Taxe Professionnelle, à laquelle a été substituée une nouvelle taxation, la CET, assise sur 2 bases distinctes :

- la valeur ajoutée
- l'assiette foncière.

Toutefois, la mise en œuvre de cette réforme a conduit l'Etat à considérer 2010 comme une année transitoire, année pour laquelle il apportait au minimum la garantie d'un niveau de ressources fiscales identiques à celles perçues en 2009. Ainsi, le produit net – après reversement au profit du FDPTP- s'établit à **1.147.734 €** (soit une augmentation nette de l'ordre de 20.000 € par rapport au produit fiscal 2009 qui s'élevait à 1.127.965 € et résultant de l'application du taux de 10,32% sur des bases prévisionnelles)

Dans ces conditions, il est apparu opportun de reconduire dans les mêmes proportions la Dotation de Solidarité qui avait été versée l'année 2009, soit un total de **59.751 €** reparti comme suit :

- Commune de Chamarande : 12.525 €
- Commune d'Etréchy : 41.459 €
- St Sulpice de Favières : 1.501 €
- Villeconin : 2.027 €
- Villeneuve sur Auvers : 2.239 €

## LA GESTION DES ORDURES MENAGERES ET LA T.E.O.M.

La « physionomie » du service s'est déclinée pour la dernière fois comme suit :

### Représentation-substitution au sein des Syndicats de Collecte

- SIRCOM de la Ferté Alais pour les communes d'Auvers St Georges, Boissy le Cutté, Bouray sur Juine, Janville sur Juine, Torfou et Villeneuve sur Auvers (*jusqu'au 31/12/2010*)
- SICTOM du Hurepoix pour les communes de Mauchamps, St Sulpice de Favières, Souzy la Briche et Villeconin.
- SEDRE pour la commune de Chamarande (*jusqu'au 31/12/2010*)

### Représentation-substitution au sein des Syndicats de Traitement

- SIREDOM pour les communes d'Auvers St Georges, Boissy le Cutté, Bouray sur Juine, Chamarande, Etréchy, Janville sur Juine, Torfou et Villeneuve sur Auvers
- SICTOM du Hurepoix pour les communes de Mauchamps, St Sulpice de Favières, Souzy la Briche et Villeconin

### Maîtrise d'Ouvrage directe pour la Collecte

- pour les communes d'Etréchy et Chauffour les Etréchy

Cette relative « dispersion » de l'organisation se traduit également, pour l'instant, par une assez forte hétérogénéité des paramètres techniques du service : récipients de collecte, fréquences, type de service pour les encombrants ou les déchets verts, service rendu aux entreprises génératrices de déchets assimilés...

En pratique, sur le plan budgétaire et fiscal :

1/ les syndicats font connaître la participation financière attendue de chacune de leurs communes en début d'année, elle représente le produit attendu de la T.E.O.M.,

2/ pour Etréchy et Chauffour les Etréchy, c'est la C.C. elle-même qui en réalise le calcul en fonction des prévisions de tonnages sur ces 2 communes,

3/ le produit attendu de T.E.O.M. est ensuite rapporté aux bases fiscales, propres à chaque commune (et communiquées par les services de l'Etat), pour en déduire les taux communaux de TEOM.

Les modes de détermination du produit attendu varient selon les Syndicats :

- le SIRCOM de la Ferté Alais n'effectue pas de pesée identifiant les tonnages par commune. Il établit donc, à partir de ses charges totales, un coût par habitant identique pour toutes ses communes (les différences apparentes de taux de TEOM pour ces communes ne sont liées qu'à des différences inverses de bases fiscales).
- le SICTOM du Hurepoix a validé une harmonisation des taux sur 3 ans, dont le terme a été atteint en 2009.
- Le SEDRE sollicite le coût « réel » du service par commune (échantillonnage de pesées).

A noter que le SICTOM et le SIRCOM ont institué une Redevance Spéciale qui fait payer aux entreprises publiques et privées importantes (au-delà d'un certain volume de bac) le véritable coût d'enlèvement de leurs déchets. Cette mesure est une obligation légale depuis la loi de 1992 sur l'élimination des déchets...peu appliquée à travers le territoire national.

Les différents Syndicats appellent les fonds auprès de la Communauté par 1/12èmes. Pour Etréchy et Chauffour, un règlement direct est effectué auprès du titulaire du marché de collecte et pour le traitement.

Les taux et coûts 2010 se sont déclinés comme suit :

| Communes               | Population recensement | Produit attendu 2010 | Bases 2010 | Bases/ hab recens. | Taux 2010 | Coût 2010 /hab recen                      |
|------------------------|------------------------|----------------------|------------|--------------------|-----------|---|
| Auvers St Georges      | 1065                   | 119 805,35 €         | 1 381 838  | 1 297,50           | 8,67%     | 101,50 €<br>(98,10 en 2009)               |
| Boissy le Cutté        | 1201                   | 134 574,30 €         | 941 079    | 783,58             | 14,30%    |   |
| Bouray sur Juine       | 1879                   | 197 549,11 €         | 1 687 012  | 897,82             | 11,71%    |   |
| Janville sur Juine     | 1873                   | 194 896,82 €         | 1 614 721  | 862,10             | 12,08%    |   |
| Torfou                 | 248                    | 27 912,22 €          | 197 959    | 798,22             | 14,10%    |   |
| Villeneuve sur Auvers  | 600                    | 63 999,48 €          | 506 325    | 843,88             | 12,64%    |   |
| Chamarande             | 1026                   | 55 040,00 €          | 833 022    | 811,91             | 6,61%     | 50,87 €<br>(97,27 en 2009)                |
| Etréchy                | 6104                   | 622 829,53 €         | 8 326 598  | 1 364,12           | 7,48%     | 99,62 €<br>(98,70 en 2009)                |
| Chauffour              | 120                    | 7 724,82 €           | 103 273    | 860,61             | 7,48%     | 58,96 €<br>(60,71 en 2009)                |
| Mauchamps              | 275                    | 24 831,24 €          | 236 488    | 859,96             | 10,50%    | 105,70 €<br>(moyenne)<br>(102,10 en 2009) |
| St Sulpice de Favières | 317                    | 45 407,46 €          | 432 452    | 1 364,20           | 10,50%    |   |
| Souzy la Briche        | 437                    | 28 311,68 €          | 269 635    | 617,01             | 10,50%    |   |
| Villeconin             | 641                    | 77 973,74 €          | 742 607    | 1 158,51           | 10,50%    |   |

Le produit total de la taxe + retour Eco-Emballages perçue en 2010 s'est établi à 1.686.616 €, pour un coût total du service de 1.702.098 €. Cette différence s'explique à la fois par le décalage dans le versement du soutien d'Eco-Emballages, et par une augmentation des coûts liés à la déchetterie.

Ne disposant pas des données concernant les tonnages, il n'en est donc pas fait état dans le présent rapport. Toutefois, les données de 2009 ne doivent pas être éloignées de celles de 2010...

**M. GAUTRELET** demande s'il est prévu une harmonisation des taux.

**M. BOURGEOIS** précise qu'il ne faut pas se baser sur les taux qui sont assis sur les valeurs locatives et qui sont hétérogènes sur l'ensemble du territoire. Etréchy a un taux de 7,48 car les bases d'impositions calculées par les services fiscaux sont plus importantes que sur d'autres communes. Il faut considérer le prix par habitant qui permet d'observer une similitude pour des prestations quasi identiques.

**M. GAUTRELET** parle également de la méthode de calcul, et souhaite savoir s'il y a un objectif de convergence.

**M. BOURGEOIS** répond que chaque Commune a sa spécificité. Ainsi, Etréchy a deux collectes d'ordures ménagères alors que d'autre n'en ont qu'une. Les prestations ne pouvant être identiques sur l'ensemble du territoire, cela implique la reconnaissance de zones distinctes, comme celle constituées par Etréchy et Chauffour qui sont collectées en même temps et au même rythme. L'ancien SIRCOM a conservé les mêmes prestations qu'auparavant. Il y aura donc sur le territoire 3 zones avec une harmonisation dans chacune d'elles.

**M. GAUTRELET** demande si à terme il y aura une meilleure maîtrise des coûts.

**M. BOURGEOIS** indique que se sera certainement porteur d'économie. Etréchy possède la prestation la plus complète avec un niveau de coût pratiquement équivalent aux autres communes.

**M. BERNARD** demande si la redevance incitative va être mise en place.

M. BOURGEOIS répond que la redevance incitative sera mise en place en 2014-2015.

M. GAUTRELET s'interroge sur l'augmentation de coût lié à la déchèterie et si une nouvelle déchèterie est envisagée au vu de l'augmentation de la population.

M. BOURGEOIS répond que cette compétence est exercée par le SIREDOM. Ce syndicat a proposé une déchèterie mobile, au titre d'une prestation supplémentaire, au coût élevé, puisqu'il serait demandé 2000 € par prestation. Cela a été refusé. Procéder soit même à la création d'une déchèterie locale ne serait pas envisageable sans sortir du réseau des déchèteries, ce qui est pratiquement impossible.

M. GLEYZE demande pourquoi il est si difficile de sortir de ce réseau.

M. BOURGEOIS répond que la communauté est adhérente au SIREDOM pour l'ensemble du traitement des déchets. Les déchèteries en sont une composante non détachable. Ce n'est pas une prestation « à la carte ».

M. GLEYZE demande s'il n'est pas possible de convaincre le SIREDOM qu'une déchèterie serait justifiée sur Etréchy.

M. BOURGEOIS répond que la distance d'Etréchy à la déchèterie d'Etampes n'est pas dissuasive.

M. GAUTRELET indique qu'avec l'objectif affiché de 7000 habitants dans 10 ans, le maillage actuel sera intenable.

M. BOURGEOIS répond qu'aujourd'hui c'est une compétence intercommunale, et que si les besoins augmentent d'autres moyens pourront être mis en place.

M. BERNARD demande la date approbation du SCoT

M. BOURGEOIS répond que ce sera probablement en juin 2012

## REALISATION DU BUDGET 2010 (hors reports)

### • EN FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Prévu : 5.216.848,00 €  
Réalisé : 5.107.484,43 € (97,9%)

#### RECETTES

Prévu : 5.216.848,00 €  
Réalisé : 5.248.821,11 € (100,6%)

### • EN INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

Prévu : 998.578,00 €  
Réalisé : 632.132,69 € (63,3%)

#### RECETTES

Prévu : 998.578,00 €  
Réalisé : 600.429,08€(60,1%)

*Détail des opérations :*

En dépenses de fonctionnement :

|   |                    |
|---|--------------------|
| <b><u>Chapitre 011- charges à caractère général</u></b> | <i>Rappel 2009</i> |
| <b>Prévu :</b> 1.705.845,00 €                           | 1.605.667,00 €     |
| <b>Réalisé :</b> 1.701.815,06 €(99,8%)                  | 1.604.801,53 €     |

Les coûts de collecte des ordures ménagères pour les communes de Chauffour les Etréchy et Etréchy sont intégrés dans ce chapitre (articles 6042 et 611).

Sont affectées également à ce chapitre toutes les dépenses de fonctionnement pour les centres de loisirs et de garderie (petit matériel, transport, vêtements de travail, etc).

Figurent également à ce chapitre les crédits concernant les remboursements aux communes pour les mises à dispositions de locaux (art. 6132 pour 74.503,55 €) de personnels (art.62878 pour 272.644,60 €) ainsi que pour la voirie et la restauration scolaire d'Etréchy (art.62848 pour 193.183,19 €)

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b><u>Chapitre 012- charges de personnel</u></b> | <i>Rappel 2008</i> |
| <b>Prévu :</b> 1.077.010,00 €                    | 942.694,00 €       |
| <b>Réalisé :</b> 1.063.437,55 €(98,7%)           | 933.019,64 €       |

Les charges de personnel ont augmenté, suite notamment à l'ouverture du Centre de Loisirs de Bouray sur Juine au 1<sup>er</sup> septembre 2009 et la fréquentation importante de cette structure. Par ailleurs, une part d'évolution est imputable à l'encadrement supplémentaire du fait de l'accroissement de fréquentation du centre de loisirs-garderies de Boissy le Cutté. Enfin, il convient d'observer la charge induite par la création du 4<sup>ème</sup> policier.

|   |                    |
|---|--------------------|
| <b><u>Chapitre 014- atténuation de produits</u></b> | <i>Rappel 2009</i> |
| <b>Prévu :</b> 935.617,00 €                         | 834.052,00 €       |
| <b>Réalisé :</b> 934.615,42 €(100%)                 | 834.051,43 €       |

Il s'agit du retour de TP via la dotation de compensation (737.727,42 €) + la Dotation de solidarité (59.751 €). L'augmentation globale de ce chapitre trouve son origine dans la régularisation de la Dotation Relais (ex-TP) par reversement du prélèvement France Télécom (138.138,00 €)

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b><u>Chapitre 023 – Virement section investissement</u></b> | <i>Rappel 2009</i> |
| <b>Prévu :</b> 66.000,00 €                                   | 34.391,00 €        |
| <b>Réalisé :</b> 0   | 0                  |

Cette prévision est une opération d'ordre qui participe à l'équilibre du budget, et anticipe sur le besoin de financement de la section d'investissement.

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b><u>Chapitre 042 – Dotation aux amortissements</u></b> | <i>Rappel 2009</i> |
| <b>Prévu :</b> 45.992,76 €                               | 49.500,00 €        |
| <b>Réalisé :</b> 45.992,76 €                             | 35.319,18 €        |

|   |                    |
|---|--------------------|
| <b><u>Chapitre 65 – Autres charges gestion courante</u></b> | <i>Rappel 2009</i> |
| <b>Prévu :</b> 1.359.155,00 €                               | 1.220.500,00 €     |
| <b>Réalisé :</b> 1.334.813,90 €(98,2%)                      | 1.200.925,60 €     |

Ce chapitre décrit :

- les cotisations aux organismes de regroupement (art.6554) et qui correspondent au reversement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux Syndicats de collecte et de traitement...
- l'attribution de subventions pour les Associations œuvrant pour la Petite Enfance ainsi que celle de la Mission Locale

Figurent également à ce chapitre les indemnités des élus et les cotisations aux Syndicats mixtes (Juine, SIVSO)

| <b><u>Chapitre 66 – Charges financières</u></b> | <i><u>Rappel 2009</u></i> |
|---|---------------------------|
| Prévu : 26.223,00 €                             | 14.522,00 €               |
| Réalisé : 25.661,77 €                           | 14.452,23 €               |

Intérêts des emprunts contractés en 2008 et 2009

| <b><u>Chapitre 67 – Charges exceptionnelles</u></b> | <i><u>Rappel 2009</u></i> |
|---|---------------------------|
| Prévu : 1.000,00 €                                  | 1.000,00 €                |
| Réalisé : 146,97 €                                  | 450,94 €                  |

Titres annulés sur exercice antérieur

\*\*\*\*\*

En recettes de fonctionnement :

| <b><u>Chapitre 002 – excédent antérieur reporté</u></b> | <i><u>Rappel 2009</u></i> |
|---|---------------------------|
| Prévu : 146.492,37 €                                    | -                         |
| Réalisé : 0,00 €  |                           |

Opération d'ordre

| <b><u>Chapitre 013 – atténuation de charges</u></b> | <i><u>Rappel 2009</u></i> |
|---|---------------------------|
| Prévu : 61.513,63 €                                 | 38.150,00 €               |
| Réalisé : 67.018,19 € (108,9%)                      | 35.354,89 €               |

Remboursement frais de personnel (indemnités journalières, remboursement surveillance Restauration scolaire Etréchy et Boissy). L'augmentation de ce chapitre résulte de régularisations par l'assurance concernant l'exercice 2009...

| <b><u>Chapitre 70 – produits des services</u></b> | <i><u>Rappel 2009</u></i> |
|---|---------------------------|
| Prévu : 554.300,00 €                              | 527.573,00 €              |
| Réalisé : 568.674,88 € (102,6%)                   | 535.313,17 €              |

dont 169.624 € concernent la restauration scolaire d'Etréchy. L'augmentation de ces produits est le corollaire des fréquentations du Centre de Loisirs de Bouray sur Juine.

| <b><u>Chapitre 73 – impôts et taxes</u></b> | <i><u>Rappel 2009</u></i> |
|---|---------------------------|
| Prévu : 2.924.065,00 €                      | 2.713.425,00 €            |
| Réalisé : 2.943.207,50 € (101,7%)           | 2.755.637,74 €            |

Ce chapitre retrace le produit perçu correspondant à la TP, la TEOM auxquelles s'ajoute la compensation négative reversée par les communes ayant transféré davantage de charges que leur propre produit de TP. L'écart entre Prévu et Réalisé est dû à la perception excédentaire de TEOM via des rôles supplémentaires.

| <b><u>Chapitre 74 – Dotations et participations</u></b> | <i><u>Rappel 2009</u></i> |
|---|---------------------------|
| Prévu : 1.504.767,00 €                                  | 1.398.988,00 €            |
| Réalisé : 1.664.689,44 € (110,6%)                       | 1.509.646,54 €            |

L'écart de perception trouve (comme en 2008 et 2009) son origine à l'article 7478 qui retrace les subventions CAF pour lesquelles une régularisation est intervenue courant 2010 (versement d'arriérés 2008 au titre du

Contrat Enfance, versement prestations 2009 pour le RAM), auxquelles s'ajoute le versement du soutien d'Eco-Emballages.

**Chapitre 75 – Autres produits gestion courante** *Rappel 2009*

|                  |                    |                    |
|------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Prévu :</b>   | <b>20.110,00 €</b> | <i>25.000,00 €</i> |
| <b>Réalisé :</b> | <b>389,57 €</b>    | <i>142,00 €</i>    |

La prévision concerne essentiellement le reversement potentiel par la SAFER en cas de vente d'un bien préempté et le règlement de ses honoraires. Seuls des honoraires ont été réglés en 2010.

**Chapitre 76 – Autres produits financiers**

|                  |                |
|------------------|----------------|
| <b>Prévu :</b>   | <b>40,00 €</b> |
| <b>Réalisé :</b> | <b>33,92 €</b> |

**Chapitre 77 – Produits exceptionnels divers**

|                  |                   |
|------------------|-------------------|
| <b>Prévu :</b>   | <b>5.560,00 €</b> |
| <b>Réalisé :</b> | <b>4.807,61 €</b> |

En dépenses d'investissement :

**Chapitre 13 – subventions d'investissement** *Rappel 2009*

|                  |                           |                   |
|------------------|---------------------------|-------------------|
| <b>Prévu :</b>   | <b>16.980,00 €</b>        | <i>4.438,46 €</i> |
| <b>Réalisé :</b> | <b>16.980,00 € (100%)</b> | <i>4.438,00 €</i> |

Reversement SIDECE (Electricité EDF) 2009 + 2010

**Chapitre 16 – remboursement d'emprunts** *Rappel 2009*

|                  |                            |                    |
|------------------|----------------------------|--------------------|
| <b>Prévu :</b>   | <b>52.320,00 €</b>         | <i>18.200,00 €</i> |
| <b>Réalisé :</b> | <b>49.740,14 € (95,1%)</b> | <i>18.097,99 €</i> |

**Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles** *Rappel 2009*

|                  |                            |                    |
|------------------|----------------------------|--------------------|
| <b>Prévu :</b>   | <b>30.500,00 €</b>         | <i>22.850,00 €</i> |
| <b>Réalisé :</b> | <b>13.622,44 € (44,7%)</b> | <i>21.617,70 €</i> |

Coût de l'étude SCoT.

**Chapitre 21- immobilisations corporelles** *Rappel 2009*

|                  |                            |                    |
|------------------|----------------------------|--------------------|
| <b>Prévu :</b>   | <b>86.978,00 €</b>         | <i>80.408,00 €</i> |
| <b>Réalisé :</b> | <b>63.898,53 € (73,5%)</b> | <i>60.275,07 €</i> |

Matériels de transport (Master Renault), de bureau, mobiliers, ordinateurs, etc..., notamment en vue de pourvoir à l'équipement des structures d'accueil de la Petite Enfance et des CLSH.

**Chapitre 23 – Immobilisations en cours** *Rappel 2009*

|                  |                             |                       |
|------------------|-----------------------------|-----------------------|
| <b>Prévu :</b>   | <b>811.800,00 €</b>         | <i>1.389.650,00 €</i> |
| <b>Réalisé :</b> | <b>487.891,58 € (60,1%)</b> | <i>1.368.196,41 €</i> |

Les dépenses réalisées concernent la construction de la structure d'accueil de la Petite Enfance sur la commune de Bouray (article 2313) et les travaux de voirie (article 2315)

## En recettes d'investissement :

### Chapitre 001 – Solde d'exécution reporté.

Prévu : 34.605,00 €  
Réalisé : 0,00 €

Report d'excédent. Opération d'ordre

### Chapitre 021 – Virement de la sect. Invest. *Rappel 2009*

Prévu : 66.000,00 € 34.391,00 €  
Réalisé : 0,00 € 0,00 €

Affectation de résultat (au C.A) – Inscription prévisionnelle.

### Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections *Rappel 2009*

Prévu : 45.998,00 € 49.500,00 €  
Réalisé : 45.992,76 € (100%) 49.319,18 €

Dotations aux amortissements

### Chapitre 10 – dotations Fonds divers Réserve *Rappel 2009*

Prévu : 189.093,36 € 612.081,80 €  
Réalisé : 180.553,13 € (95,5 %) 581.242,69 €

FCTVA (Prévu 132.522,00 € ; Réalisé 123.981,77 €) +affectation du résultat 2009 (56.571,36 €)

### Chapitre 13 – subventions d'investissement *Rappel 2009*

Prévu : 388.881,00 € 707.865,20 €  
Réalisé : 373.883,19 € (96,1%) 358.461,48 €

Les subventions concernent la construction de la Crèche de Bouray, ainsi que la redevance Investissement pour l'électricité.

### Chapitre 16 – Emprunts *Rappel 2009*

Prévu : 274.550,00 € 564.550,00 €  
Réalisé : 00,00 € 500.000,00 €

## RESULTATS

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se traduit par :

- un excédent de fonctionnement de 287.829,05 €
- un excédent de 2.902,03 € en investissement (hors restes à réaliser)

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'activités présenté,

le Conseil Municipal,

**DIT** avoir entendu le rapport d'activités 2010 de la Communauté de Communes.